

<http://clg-soutine-saint-prest.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1973>

Collège Soutine

Filibus - Rentrée 2022-2023

- Informations générales -



Date de mise en ligne : vendredi 13 mai 2022

Copyright © Le site du collège Soutine - Tous droits réservés

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous l'information transmise pour les transports de Chartres Métropole.

Cordialement,

Le secrétariat

Mesdames, Messieurs les Principaux,

Mesdames, Messieurs les Proviseurs,

Comme chaque année, vos élèves résidant sur le territoire de Chartres métropole et scolarisés dans le secondaire doivent procéder à l'achat de leur abonnement Jeune pour la prochaine rentrée scolaire afin de pouvoir voyager en règle sur le réseau Filibus, ou sur le réseau Rémi s'ils résident dans une commune de Chartres métropole sans offre de transport Filibus.

Nous vous informons que ces titres de transport sont disponibles à la vente en agence Filibus et sur la boutique en ligne du réseau Filibus depuis le 1er mai 2022.

Cet abonnement sera délivré en agence Filibus jusqu'au 25 juin 2022 inclus. Après cette date il sera disponible uniquement sur la boutique en ligne eboutique.filibus.fr.

La date limite d'achat de l'abonnement Jeune est fixée au 31 juillet 2022. A compter du 1er août 2022, des pénalités de retard de 30Euros seront appliquées sur l'achat de chaque abonnement, ce qui portera le coût de l'abonnement Jeune à 40Euros au lieu de 10Euros.

Une campagne d'information et de communication est diffusée sur le réseau, et nous souhaiterions que vous puissiez vous faire le relais de cette communication au sein de votre établissement en affichant les affiches et mettant à disposition les flyers que nous viendrons vous déposer prochainement.

En complément, des diffusions de flyers seront également faites à la sortie de quelques établissements scolaires de Chartres métropole.

Il est à noter que les élèves de plus de 18 ans scolarisés dans le secondaire et résidant une des 66 communes de Chartres métropole doivent fournir une attestation d'inscription ou un certificat de scolarité pour l'année scolaire 2022/2023.

Afin qu'ils puissent effectuer leur démarche dans les délais et ne pas voir leur abonnement majoré de 30Euros, nous vous remercions par avance de bien vouloir leur délivrer cette attestation d'inscription avant la fermeture de votre établissement.

Comptant sur votre collaboration et restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement.

SPL Chartres métropole transports

Hôtel de Ville, place des halles

28000 Chartres